

Eléments du barème	Modalités de calcul	Votre situation
Ancienneté de service (au 31/08/18 ou 01/09/18 reclassement)	<u>Classe normale</u> : 7 pts/échelon (mini 14 pts) <u>Hors-classe</u> : 56 pts forfaitaires + 7 pts/échelon pour certifiés et assimilés. 63 pts forfaitaires + 7 pts/échelon pour agrégés. 98 pts pour les agrégés HC ayant 2 ans ancienneté dans 4 ^e échelon. <u>Classe exc.</u> : 77 pts + 7pts/échelon plafonnés à 98 pts	
Ancienneté de poste (au 31/08/19)	20 pts /an + 50 points par tranche de 4 ans	
Bonification fonctions de remplacement	20 pts/an + 50 points par tranche de 4 ans	
Bonifications « Education Prioritaire », pour un collège REP REP+	<u>Collège REP+</u> : 400 pts pour 5 ans de service effectif et continu <u>Collège REP</u> : 200 pts pour 5 ans de service effectif et continu	
Dispositif transitoire pour les personnels d'un lycée ex-APV arrivant de la phase inter	60 pts/an jusqu'à 4 ans d'exercice, 300 pts pour 5 et 6 ans, 350 pts pour 7 ans, 400 pts pour 8 ans et plus (ancienneté au 31/08/2015)	
Bonifications vœu « communes isolées »	500 pts (6 communes)	
Bonification pour les agrégés sur vœux lycée	90 pts uniquement sur vœux COM, GEO, DPT et ACA avec la restriction "lycée" seulement disciplines existant aussi en collège. (pour EPS, choix LPO-LGT et/ou LP possible)	
Mesure de carte scolaire 2019	3000 pts sur établissement de l'année de la carte scolaire 1500 pts sur autres vœux	
Mesures de carte scolaire antérieures	1500 pts sur etab, com, Geo, DPT (si affecté.e hors de ces entités)	
Réintégration après congé parental, CLD, postes adaptés	1500 pts sur ancien établissement, COM, GEO, DPT et ACA (tout type d'établissement) ou ancienne ZRE, ZRD, DEP, ACA et ZRA	
Réintégration après disponibilité d'office	1500 pts sur ancien établissement, COM, GEO, DPT et ACA (tout type d'établissement) ou ancienne ZRE, COM et GEO de rattachement, DPT, ZRD, ZRA	
Réintégration après détachement, disponibilités autres	1000 pts sur vœux DPT et ZRD correspondant à l'ancienne affectation et sur vœux ACA et ZRA	
Agents ayant effectué un changement de discipline sans changement de corps ni protocole de reconversion	1000 pts sur vœux GEO, GEO limitrophes, DPT, ACA ou ZRE, ZRE limitrophes, ZRD, ZRA	
Agents ayant effectué un changement de discipline ou de corps, avec protocole de reconversion sans possibilité de maintien sur le poste	1000 pts sur vœux GEO, GEO limitrophes, DPT, ACA, choix possible entre l'ancienne affectation ou l'affectation correspondant à l'année de stage ou de reconversion	
Affectation à l'issue d'une 1 ^{ère} année en détachement (corps enseignant ou éducation)	1000 pts sur vœux GEO, GEO limitrophes, DPT correspondant à l'affectation de la 1 ^{ère} année de détachement	

Stagiaires ex-titulaires (enseignant, éducation, Psy-En) ne pouvant être maintenus sur poste (concours ou LA)	1000 pts sur vœu GEO, GEO limitrophe, DPT de l'affectation précédente et ACA	
Stagiaires ex-contractuels enseignants, CPE...	- 150 pts jusqu'au 3 ^e échelon - 165 au 4 ^e échelon - 180 points : 5 ^e échelon et au-delà. Pour tous les vœux.	
Stagiaires ex titulaires fonction publique non enseignants,...	1000 pts sur vœux GEO, GEO limitrophes, DPT correspondant à l'ancienne affectation, ACA	
Mutation au titre du handicap (dossier nécessaire + avis du SMS)	1000 pts (obligation de formuler vœu GEO)	
Titulaire de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé	100 pts sur les vœux GEO, DPT, ACA, ZRE, ZRD, ZRA	
Mutation au titre d'une situation médicale, sociale ou professionnelle grave (dossier +avis SMS ou DRH)	99,5 pts	
TOTAL 1 (sans bonif familiale)		
Rapprochement de conjoints (sur résidence professionnelle ou privée du conjoint)	150,2 pts + 100 pts par enfant sur vœux GEO, GEO limitrophes, DPT, DPT limitrophes, ZRE et limitrophes, ZRD et limitrophes + 75 pts par année de séparation sur les vœux DPT, ZRD + forfait de 75 pts si résid. Prof. dans DPT non limitrophes 37,5 pts pour une demi-année	
Autorité parentale conjointe ou garde alternée	150,2 pts + 100 pts par enfant sur vœux GEO, GEO limitrophes, DPT, DPT limitrophes, ZRE et limitrophes, ZRD et limitrophes	
Situation de parent isolé	150 pts + 100 pts par enfant sur vœux GEO, GEO limitrophes, DPT, DPT limitrophe, ZRE et limitrophes, ZRD et limitrophes	
TOTAL 2 (avec bonif familiale)		

Pour être suivi(e) par les élus du Sgen-Cfdt,
compléter le [formulaire](https://www.sgen-cfdt-grenoble.fr) sur le [site sgen-cfdt-grenoble.fr](https://www.sgen-cfdt-grenoble.fr), mouvement intra 2nd degré.

Les adhérents sont automatiquement suivis et informés.